

**Thomas D'JOURNO - SELARL EKLAR AVOCATS**

Avocat Associé au Barreau de Marseille

43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.64 – [i.gadalla@eklar.com](mailto:i.gadalla@eklar.com)

## **VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION**

# **D'UN APPARTEMENT**

situé à MARSEILLE (13014), 43 Boulevard Henri Maulini

**MISE A PRIX : 40 000.00€**

**Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères**

**VISITE LE LUNDI 26 OCTOBRE 2026 DE 9 H A 10 H**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 A 9 H 30**

à l'audience de la Chambre des Criées du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

### **DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :**

***D'après le titre de propriété :***

A MARSEILLE (13014), Quartier du Canet, en façade sur le Boulevard Henri Maulini où il porte le numéro 43, consistant en une maison à usage d'habitation, élevée de cinq étages sur rez-de-

chaussée et sous-sol, le cinquième étage étant en retrait, le rez-de-chaussée étant surélevé du côté Ouest.

Cet immeuble comporte au sous-sol, un local ; au rez-de-chaussée, deux appartements ; à chacun des premier, deuxième, troisième et quatrième étage, deux appartements ; et au cinquième étage, divers locaux et terrasse,

Cadastré section 892 H n°212, Quartier Le Canet pour une contenance de 1 are 75 centiares.

**LOT N° 4 :** Ce lot comprend la propriété privative et particulière de l'appartement de type III situé au premier étage à droite, composé d'un hall, cuisine, salle de séjour, deux chambres, cabinet de toilettes, penderie, water-closet, dégagement, balcon et cellier sur le balcon, Et les 71/1.000èmes indivis des parties communes générales de l'immeuble et du terrain en dépendant.

***D'après le procès-verbal de description :***

Maître Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice Associé à Marseille, a établi le 24 juin 2026 le procès-verbal de description du bien est situé à MARSEILLE (13014), Quartier du Canet, en façade sur le boulevard Henri Maulini où il porte le numéro 43.

Il s'agit d'un immeuble, soumis au statut de la copropriété, élevé de cinq étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, le cinquième étage en retrait, le rez-de-chaussée étant surélevé du côté Ouest, comporte une entrée et dégagement, d'une cuisine, d'une loggia fermée avec cellier, de deux chambres, une salle de bains, toilettes, une pièce principale et un balcon.

Les lieux sont occupés.

Le certificat de mesurage établi le 24 juin 2026 conclut à une superficie de **58,04 m².**

**La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :**

**Maître Éric VERRECCHIA**, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité, Bâtiment D - 47 Bis A Boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur Denis BOURCET, né le 18 janvier 1972 à Marseille, de nationalité française, époux de Madame Nathalie GARCIA, née le 31 mai 1969 à Marseille, de nationalité française, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Marseille en date du 29 mai 2007, demeurant et domicilié sis 43 Boulevard Henri Maulini, 13014 MARSEILLE et de Madame Nathalie GARCIA, née le 31 mai 1969 à Marseille, de nationalité française, épouse de Monsieur Denis BOURCET, né le 18 janvier 1972 à MARSEILLE, de nationalité française, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de MARSEILLE en date du 29 mai 2007, demeurant et domiciliée sis 43 Boulevard Henri

Maulini, 13014 MARSEILLE.

Ayant pour avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

**Agissant en vertu :**

D'un jugement a été rendu le 19 mars 2026 par le tribunal judiciaire de Marseille, signifié le 15 avril 2026 est actuellement définitif en vertu d'un certificat de non-appel rendu le 22 mai 2026 par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

**En présence de :**

- [REDACTED]

**Colicitants défailants dans la procédure de licitation partage.**

**Les enchères sont recevables uniquement** si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

**RENSEIGNEMENTS :**

**Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :**

- Sur le site internet **<https://www.eklar.com>** du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.64 - **[i.gadalla@eklar.com](mailto:i.gadalla@eklar.com)**
- Au **Greffé du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 7 septembre 2026

**Me Thomas D'JOURNO**  
**Avocatv**